



**Etat du récolement des dépôts d'œuvres d'art
et de ses suites**

par grandes institutions déposantes

Cité de la céramique – Sèvres et Limoges
Juin 2014



**ETAT DU RECOLEMENT
DES DEPOTS D'ŒUVRES D'ART
ET DE SES SUITES PAR GRANDES
INSTITUTIONS DEPOSANTES**

Cité de la céramique – Sèvres et Limoges

JUIN 2014

Synthèse élaborée par la Cité de la céramique – Sèvres et Limoges avec le concours du secrétariat de la Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art.

ETAT DU RECOLEMENT DES DEPOTS D'OEUVRES D'ART ET DE SES SUITES POUR LA MANUFACTURE DE SEVRES A LA FIN DE L'ANNEE 2013

Introduction

a) Rappel historique

Au sein de l'établissement public de la Cité de la céramique-Sèvres et Limoges (décret n° 2009-1643 du 24 décembre 2009 modifié par le décret n° 2012-462 du 6 avril 2012), les 55 000 œuvres du musée national de la céramique de Sèvres, héritier du musée « céramique et vitrique » créé à partir de 1803 à l'initiative d'Alexandre Brongniart, et les 18 034 œuvres du musée national Adrien Dubouché de Limoges relèvent du récolement, traité ailleurs, des collections des musées de France appartenant à l'Etat.

Visées par le 11° de l'article L2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, les « collections publiques de la Manufacture nationale de Sèvres », intégrées au domaine public mobilier de l'Etat, comptent, au 31 décembre 2013, 244 005 œuvres figurant sur les inventaires comme conservées par la manufacture ou déposées par elle, dont 217 568 ont été documentées comme déposées.

b) Régime juridique

Les dépôts des deux musées rattachés à l'établissement public sont soumis au régime des musées nationaux visés à l'article D421-2 du code du patrimoine.

En revanche, les autorisations de dépôt des productions de la manufacture sont soumises à des modalités à définir dans un arrêté du ministre chargé de la culture qui prévoira la durée du dépôt, les garanties assurant la bonne conservation, les modalités de récolement et

les conditions d'indemnisation en cas de disparition ou de détérioration des objets déposés ainsi que, le cas échéant, les modalités de prise en charge par le bénéficiaire du dépôt des travaux de restauration. Conformément à l'article 22 du décret n° 2009-1643 du 24 décembre 2009, ces dépôts sont autorisés par le directeur général de l'établissement public :

1 - pour l'aménagement et l'office des hôtels ministériels et diplomatiques du ministre des affaires étrangères et des organismes internationaux et inter gouvernementaux, des autres hôtels ministériels, des palais et hôtels des assemblées parlementaires et du Conseil économique, social et environnemental, des salons de réception et des cabinets du Conseil constitutionnel et des grands corps de l'État, des hôtels des grands chanceliers de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération ;

2 -pour les administrations publiques de l'État, les établissements publics de l'État et les autorités administratives indépendantes.

Lorsqu'elles sont destinées à l'aménagement et l'office des résidences présidentielles, de Matignon et de l'hôtel ministériel du ministère de la culture, les « attributions gratuites » de l'article 21 du décret n°2009-1643 du 24 décembre 2009 peuvent avoir vocation à un examen qui permettrait de distinguer la partie des objets considérés méritant d'être inclus dans le domaine public mobilier de l'État des institutions considérées.

Sous le bénéfice de ces observations, reste le problème majeur : le cas des 250 000 objets environ déposés depuis le début du XIXème siècle et inscrits à partir de 1814 sur un inventaire spécifique, appelé depuis 2010 « inventaire de l'ancienne manufacture » (au 31 décembre 2013, 217 568 ont été documentées et 141 671 récolées). Le traitement de ces dépôts ne peut être que progressif, notamment à l'occasion des retours de dépôt. Il donne lieu à étude au sein d'un comité consultatif de répartition des collections mis en place le 4 mai 2011. Ce comité est composé, outre la directrice générale de l'établissement public, du directeur du patrimoine et des collections de l'établissement public, de la directrice du musée national Adrien Dubouché (depuis 2012), du conservateur du patrimoine en charge des collections des œuvres à étudier, du directeur en charge du Service des musées de France ou son représentant, du président de la commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art ou son représentant, et de quatre personnalités qualifiées.

1. Etat des collections, des dépôts et de leur récolement

a) Les collections de la manufacture

Les collections de la manufacture sont évaluées à environ 250 000 œuvres et objets mais ce nombre évolue au fur et à mesure du récolement des réserves, des dépôts et des retours.

Ces collections propres dont la manufacture dispose depuis 1802, inscrites à partir de 1814 sur un inventaire spécifique, appelé depuis 2010 «inventaire de l'ancienne manufacture», sont composites.

Figure ainsi sur cet inventaire le fonds de l'atelier du peintre Alexandre Desportes, acquis par le Roi en 1784 pour servir de modèle aux ateliers de la Manufacture, soit environ 650 œuvres : esquisses, peintures, fonds de dessins.

Il comprend aussi des estampes et des livres de gravures, des monnaies et médailles réunies depuis le milieu du XVIIIème siècle pour servir de modèles aux peintres.

Depuis 1903, la gestion de ces collections de la manufacture est confiée à une archiviste qui gère également la bibliothèque et les archives de la manufacture en grande partie conservées sur place depuis les années 1750.

Les productions de la Manufacture font l'objet d'une gestion rigoureuse depuis 1741. Des registres répertorient avec précision par dates et par auteurs les différentes étapes de la conception des objets de table ou d'ornements, de la mise au point du projet jusqu'à leur sortie de l'atelier. Cette procédure se concrétise en 1756 par l'application de lettres-dates, des initiales des peintres et des doreurs sur tous les objets produits à Sèvres, à l'exception des sculptures, ce qui facilite l'identification des œuvres et constitue un matériel unique pour les historiens d'art.

Les versements d'œuvres produites par les ateliers de la manufacture vers le musée national de la céramique sont faits à partir de 1846 et jusqu'en 1933. Ces œuvres sont alors inscrites sur un registre du musée. Parallèlement, la collection des modèles originaux en terre cuite des sculptures éditées à Sèvres en porcelaine émaillée ou biscuitée, qui renferme près de 110 œuvres majeures du XVIIIème siècle est retirée des ateliers et versée aux collections du musée à partir de 1890. Un nouveau versement d'œuvres produites par la Manufacture a eu lieu en 1986 à l'initiative de Robert Bizot, son directeur. Il s'agit du dernier versement en nombre consenti avant la réunion en 2009 de la manufacture et du musée national de la céramique dans l'établissement public Cité de la Céramique.

Plusieurs catégories d'objets sont étudiées par le comité consultatif de répartition des collections :

- retours de dépôts consentis par la manufacture nationale de Sèvres depuis 1821 ;
- œuvres présentes dans les collections de la manufacture de Sèvres et conservées sur le site (étude menée de façon progressive en fonction du nombre de retours de dépôts étudiés en séance) ;
- transfert d'œuvres vers les collections muséales tel que prévu par le décret n° 2009-1643 du 24 décembre 2009 modifié par le décret n° 2012-462 du 6 avril 2012 ;
- œuvres livrées par le Service de la décoration : présentées à titre informatif, toutes les œuvres issues de la production depuis moins de 20 ans sont en effet inscrites sur l'inventaire de l'ancienne manufacture pour assurer un champ de diffusion le plus large possible aux objets.

Les œuvres proposées pour une inscription sur les inventaires du musée national de la céramique étaient présentées, jusqu'à récemment, en commission d'acquisition des musées pour validation. Désormais, un ou des représentants de la commission d'acquisition siègent au sein du comité consultatif de répartition des œuvres et confirment ou invalident lors des débats l'entrée des œuvres dans les collections du musée.

Suite aux délibérations du comité consultatif, des arrêtés de radiation de l'inventaire de l'ancienne manufacture sont prévus pour les œuvres destinées à l'inventaire du musée national de la céramique et les œuvres détruites destinées au dédorage puis à la casse, mais une procédure spéciale d'instruction des radiations s'applique alors. Les œuvres à radier sont soumises au conseil artistique, scientifique et culturel de l'établissement puis à son conseil d'administration. Après validation par ces instances, la directrice générale propose la signature des arrêtés au directeur général de la création artistique.

Les inscriptions sur les inventaires dits de l'ancienne manufacture sont croissantes tant du fait des récolements que du traitement des collections déjà présentées au sein de l'établissement :

- ▲ 2010 : 2798 œuvres inscrites
- ▲ 2011 : 3707 œuvres inscrites
- ▲ 2012 : 6968 œuvres inscrites
- ▲ 2013 : 11630 œuvres inscrites

Ces œuvres sont gérées grâce à quatre bases de données créées dans un système d'exploitation Cindoc. La base Récolement regroupe les œuvres déposées appartenant aux collections de l'ancienne manufacture. Elle comprend 30049 fiches. La base Régie est la version électronique de l'inventaire ancienne manufacture. Une section de cette base permet aussi le suivi des mouvements des 29 919 objets qui y sont enregistrés. La base Retour recense les retours de dépôts (5632 fiches). La base « Suivre » comprend 514 fiches regroupant l'ensemble des éléments permettant le suivi des dossiers pour chaque dépositaire (échange de correspondance, délibération de la CRDOA, ...)

2. Etat des dépôts de la manufacture et de leur récolement

Les dépôts se répartissent de manière fort inégale entre les différentes catégories de depositaires . L'Elysée et Matignon accueillent près de la moitié de l'ensemble des dépôts.

Tableau n°1
Répartition des dépôts actuellement documentés de la manufacture de Sèvres

Catégories de depositaires	Nombre d'œuvres déposées à la fin 2013	Observations
Présidence de la République et Premier ministre	83464	Dont 71 653 à l'Elysée
Assemblées parlementaires	3894	En quasi-totalité au Sénat
Grands corps et grandes institutions de l'Etat	491	Actuellement, 18 œuvres documentées pour la Cour des Comptes et 473 pour le conseil constitutionnel.
Ministères	21921	
« régions »	10869	Dont près de 6 000 pour l'Ile-de-France et plus de 1 000 dans la seule région de Champagne-Ardenne (essentiellement en raison d'un important dépôt au musée de Nogent-sur- Seine comportant 755 pièces de grès entourant une fontaine et qui ont été volées).
Etranger	96929	Essentiellement postes diplomatiques
Total des dépôts	217568	

Source : chiffres fin 2013 à préciser par la Cité de la céramique - Sèvres et Limoges

Les dépôts sont de natures très hétérogènes dans la mesure où on y trouve aussi bien des bustes de Marianne (souvent d'après Injalbert) déposés en grand nombre dans les mairies, des pièces de décor ou de cabaret ou encore des services de table... Plus généralement, les pièces de cabaret, de service de table et objets de toilette sont déposés auprès de la Présidence de la République, des services du Premier Ministre, des ministères et des ambassades. Ces institutions sont également depositaires de pièces décoratives en vue de décorer les espaces protocolaires dont elles disposent. Les autres lieux de dépôts sont destinataires majoritairement de vases et sculptures.

Depuis que la manufacture a engagé la démarche de récolement en 2003, 217 568 œuvres déposées ont été documentées et 141 671 récochées.

Tableau n° 2
État du récolement des dépôts de la manufacture de Sèvres

	Total des œuvres déposées documentées	Œuvres récolées dans l'année
2008	125 884	13 146
2009	207 143	+ de 37 042 (1)
2010	212 046	8 313
2011	218 741	28 298 (2)
2012	228 766	13 032 (3)
2013	217 568 (4)	9997

Source : Sèvres – Cité de la céramique (chiffres au 31 décembre de chaque année)

(1) Les récolements des services du Premier ministre et du Sénat, ainsi que des postes en Asie expliquent cette hausse sensible des chiffres.

(2) Sur ces 28 298 œuvres : 5 815 ont été récolées physiquement pendant l'année 2011, les autres, soit 22 483 œuvres, ont été récolées pendant les années précédentes mais les rapports de mission n'avaient pas été rédigés.

(3) Sur ce total, 4 321 ont fait l'objet d'un rapport de mission.

(4) Ce nombre diminue suite au dépouillement d'archives qui ont permis d'établir que certains objets avaient été envoyés pour servir de cadeaux.

Si le rythme annuel moyen de récolement (soit environ 9 000) se maintient, il faudra encore environ sept années pour achever le chantier. De fait, selon l'établissement, « la charge accrue, due à la création de l'établissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges, ne permet pas de prévoir un achèvement des travaux de récolement avant 2020».

3. Les résultats du récolement : œuvres vues et non vues

Bon nombre de disparitions tiennent aux aléas de l'histoire. Par ailleurs, toute une catégorie de pièces déposées (pièces de services de table et de « cabaret »), est soumise par son usage courant à une usure et une casse, ayant entraîné des destructions, dont les autorités compétentes n'ont pas été nécessairement informées par les dépositaires. Ces pièces sont classées dans la catégorie des œuvres non localisées à défaut d'avoir les éléments de preuve permettant d'en enregistrer la destruction. Certains objets importants prévus pour l'ornementation des salons ont pu être transférés vers d'autres ministères ou services de l'Etat (Mobilier national, CNAP, musées nationaux, ...) sans que la Cité de la Céramique – Sèvres & Limoges en soit informée

Tableau n°3
Résultat du récolement des dépôts de la manufacture de Sèvres

Années	Total des œuvres récolées dans l'année*	Œuvres vues dans l'année	Détail des œuvres non vues dans l'année			Total des œuvres non vues dans l'année	
			non localisées	présumées détruites	déclarées volées	Nombre	%
2008	13 146	3 352	9 794	0	0	9 794	74,5%
2009	1 042	898	0	144	0	144	13,8%
2010	8 313	2 246	5 306	0	761**	6 067	72,9%
2011	8 211	3 304	4 906	1	0	4 907	59,7%
2012	7 638	5 156	2 482	0	0	2 482	32,5%
2013	9997	9318	2123	1	0	2124	21,2%

Source : Sèvres (*chiffres au 31 décembre de chaque année*)* « Total des œuvres récolées dans l'année » : les chiffres de cette colonne ne prennent pas en compte les œuvres récolées pendant l'année dont le résultat de la mission de récolement n'avait pas été validé ni le rapport de mission rédigé dans la même année.

Nombre des objets non localisés appartiennent à la catégorie des cabarets et des services de table. Il est vraisemblable qu'une grande part d'entre eux ont été détruits lors de leur usage sans que le dépositaire n'en restitue les débris à la Cité de la céramique – Sèvres et Limoges.

Parmi les pièces non vues on trouve une part non négligeable de :

- présumées détruites (notamment pour les 144 mentionnées dans le tableau pour 2009),
- déclarées volées dont les 755 pièces déposées au musée d'art et d'Archéologie de Nogent-sur-Seine qui ont fait l'objet d'une plainte spontanée en 2006.

Tableau n°4
Résultat du récolement des dépôts de la manufacture de Sèvres
d'après les rapports de mission de récolement reçus à la CRDOA

	Total des œuvres récolées présentes dans la base DOSSIER*	Œuvres vues jusqu'au 31/12/2013	Détail des œuvres non vues jusqu'au 31/12/2013			Total des œuvres non vues jusqu'au 31/12/2013	
			non localisées	présumées détruites	déclarées volées	nombre	%
TOTAL	53497	16707	35891	133	766	36790	69 %

Source CRDOA : pour 211 dossiers dans la base DOSSIER concernant les dépôts de la manufacture de Sèvres.

* Ce sont les 755 pièces déposées par la manufacture de Sèvres à Nogent-sur-Seine mentionnées dans le tableau précédent.

Les chiffres donnés dans ce tableau correspondent au nombre total d'œuvres récolées, vues et non vues, depuis le début des travaux de la CRDOA jusqu'au 31 décembre 2013. Ces chiffres sont issus des rapports de mission de récolement et de mises à jour envoyés par le déposant à la commission.

La base de la commission n'intègre qu'un peu moins du quart des 217 568 dépôts recensés par l'établissement. Le décalage avec la base tenue par la manufacture de Sèvres est dû à l'importante charge de travail qu'occasionne sa mise à jour en vue de transmission à la commission. Depuis trois ans, une procédure, conjointe avec la commission, assure rapidement les transferts d'informations après chaque mission de récolement, mais celles concernant les missions antérieures restent à intégrer.

Le lancement en 2013, à l'initiative de la commission de récolement, de rapports thématiques des dépositaires (Matignon, ministère des outre-mer, lieux de dépôts à Rome...) a conduit la manufacture de Sèvres à se mobiliser sur ce chantier en 2013-2014 pour permettre l'établissement des synthèses requises.

4. le traitement par le déposant des œuvres vues

a) La régularisation des dépôts

Les régularisations de dépôts suite à des missions de récolement sont effectuées simultanément avec les rapports de mission qui sont adressés aux dépositaires et à la Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art. Les régularisations des retours sont réalisées progressivement après traitement des objets en comité de répartition. L'ampleur du fonds à traiter et les faibles effectifs impliquent quelques délais dans les mises à jours de ces retours.

b) les retours et les restitutions

Les retours de dépôts font l'objet d'un examen par un comité consultatif de répartition des collections mis en place le 4 mai 2011, qui formule cinq catégories de propositions :

- la casse après dédorage éventuel des œuvres en très mauvais état de conservation et sans intérêt artistique, historique ou technique,
- le transfert au service commercial,
- la réservation pour des attributions gratuites de l'article 21 du décret n°2009-1643 des œuvres en excellent état disponibles à plus de 5 exemplaires,
- l'inscription à l'inventaire de l'ancienne manufacture des œuvres dont il existe moins de 5 exemplaires dans les collections quel que soit leur état de conservation et des œuvres en état d'être déposées à nouveau dans les institutions publiques,
- l'inscription sur les inventaires du musée national de la céramique des œuvres d'un grand intérêt historique ou esthétique.

Un arriéré important est à régulariser. Le rythme de deux comités par an ne permet pas d'envisager dans l'immédiat l'examen de l'ensemble des retours et des collections de l'ancienne manufacture conservées sur place.

Tableau n°5
Œuvres traitées lors des Comités consultatifs de répartition des collections
de la Cité de la Céramique – Sèvres & Limoges

Année	Nombre total d'œuvres traitées	Œuvres destinées aux collections du musée	Œuvres destinées aux collections de l'ancienne manufacture	Œuvres pour le service commercial	Œuvres pour dédorage ou casse
2011	1081	406	477	0	198
2012	1287	150	860	10	267
2013	1077	114	772	2	189

3. Le traitement des œuvres non vues après délibération de la commission

a) Les constats d'échec des recherches

Pour l'année 2013, les propositions de la manufacture de Sèvres ont conduit la Commission de Récolement des Dépôts d'œuvres d'Art à prononcer les constats ci-après d'échec actuel des recherches :

- groupes de pilotage n°1 du 31 janvier 2013 et n°2 du 21 mars 2013 : courrier de constats d'échec des recherches adressé par le secrétariat de la Commission au proviseur du lycée Victor Bérard de Morez le 18 juin 2013 au sujet de 16 œuvres non vues (7 sculptures et 9 vases) mais pas encore envoyé au proviseur du Lycée Hyacinthe Friant de Poligny au sujet de 18 œuvres non vues : 2 pièces de bureau, une pièce exceptionnelle, 6 sculptures et 9 vases (Jura);
- groupe de pilotage n° 2 du 21 mars 2013, un constat d'échec actuel des recherches prononcé au pour deux œuvres déposées à la mairie de Dôle (Jura) : un biscuit de porcelaine « Jules Ferry » de Denys Puech et un autre biscuit de même sujet dû à un anonyme.
- groupe de pilotage n° 4 du 19 septembre 2013, constat d'échec actuel des recherches prononcé pour 30 pièces de la manufacture, non localisées mais non exceptionnelles, déposées au musée des Beaux-Arts et pour 2 vases « Marie-Thérèse » non localisés, déposés en novembre 1894 à la mairie ; trois assiettes de Sèvres vues sur le site et courrier de constat d'échec des recherches adressé par le secrétariat de la commission au proviseur du Lycée La Martinière Duchère pour trois œuvres non localisées, une sculpture de Paul Richer (biscuit de porcelaine) et 2 vases dits « d'Auxerre de 80 » le 4 novembre 2013.
- groupe de pilotage n° 5 du 28 novembre 2013, constat d'échec des recherches prononcé pour l'école de management de Strasbourg pour la sculpture d'Injalbert « République ».

Au titre des affaires encore en cours d'instruction à la fin de l'année 2013, on peut signaler :

- le dépôt de 71 œuvres de la manufacture au musée municipal de Vichy: boîtes, pièces de service, vases : aucune n'est localisée ; il avait été signalé par le maire le 4 juillet 2008 que le dépôt avait subi des vicissitudes, avait été mis pendant la dernière guerre dans le musée privé du Chastel-Franc (musée privé géré par la Compagnie fermière), avait été rendu à la ville de Vichy en 1952, et que l'on pouvait craindre qu'il ait été affecté par une vente aux enchères intervenue en 1973, encore que l'on ne puisse savoir si ces pièces figuraient ou non à cette très regrettable vacation. Malgré une relance en novembre 2012, aucune réponse n'est encore parvenue sur le complément d'enquête demandé ; un constat d'échec des recherches sera proposé en 2014 ;

-le dépôt au musée des Beaux-Arts de Besançon de 21 pièces de cabaret (180 vues et 3 non localisées), 3 pièces de service de table (2 vues et 1 non localisée), 58 vases (50 vus et 8 non localisés) : les 12 œuvres disparues ont pu glisser au musée du Temps et une vérification est en cours sur ce point.

b) La proposition d'émission de plainte

En cas de vol caractérisé, le dépôt de plainte est effectué, le plus souvent, en dehors de l'intervention de la commission. C'est ainsi que comme suite à l'information simplement donnée à la séance de la commission plénière du 19 décembre 2013, les trois assiettes de Sèvres, marquées ambassade de France à Rome et déposées au Palais Farnèse, vues sur le site de vente *ebay*, ont donné lieu à plainte immédiate de la Cité de la céramique: elles ont été rendues par le détenteur dès le 27 janvier 2014.

De même, la commission plénière a été informée des plaintes spontanées concernant, à la mairie de Vesoul, le dépôt du Centaure à la conque de Louis Monard, volé en 1992, et le dépôt de deux vases « aux chevaux » de Marcel Deryn, volés en 1999.

La moitié des dépôts de plainte en 2012 avaient été réalisés avant examen du dossier en commission qui relève par ailleurs de fâcheuses omissions et intervient dans ce cas pour qu'il y soit remédié. Lorsque les œuvres non localisées à l'issue du récolement ont une valeur artistique majeure ou historique ou qu'elles relèvent d'un dépôt récent, la commission recommande le dépôt de plainte par les institutions depositaires ou, lorsqu'elles sont défailtantes, par les institutions déposantes.

Jusque récemment, la commission était réticente à proposer le dépôt de plainte lorsque l'œuvre était insuffisamment documentée. Cependant, lors du groupe de pilotage de novembre 2012, l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC) a conseillé à la commission de proposer des dépôts de plainte même en l'absence de documentation iconographique, dès lors que l'identification est néanmoins possible (comme dans le cas des portraits souverains). Ce service estime en effet que cette plainte permettant l'inscription dans sa base thesaurus de recherche électronique et d'imagerie en matière artistique (TREIMA), peut faciliter la recherche de cette nouvelle catégorie d'œuvres.

Tableau n°6

Nombre d'œuvres concernées par des propositions de dépôts de plainte validées par la commission

Années	Plainte validée pour la manufacture	Total des plaintes validées par la commission pour la manufacture	Total des plaintes validées par la commission pour l'ensemble des déposants
2011			1076
2012	4		1138
2013	3 plaintes spontanées du dépositaire	0	
Total depuis le début des délibérations			

Source : CRDOA (au 31 janvier 2013)

Les plaintes proposées jusqu'à présent par la Cité de la Céramique – Sèvres et Limoges ne concernent que des œuvres pour lesquelles l'établissement a une documentation photographique ou des documents tels que de inventaires annuels permettant de dater à deux ans près la date de disparition de l'objet.

L'établissement public de la Cité de la céramique - Sèvres et Limoges a demandé et fait valider par la commission :

- en 2012, quatre plaintes pour trois dépôts en administration centrale au ministère de l'écologie (plainte spontanée du dépositaire) et une assiette, déposée en 1980 au secrétariat d'État à la recherche, passée en vente sur le net,
- en 2013, conformément à la délibération de la commission plénière du 19 décembre 2013, la plainte spontanée concernant deux vases « aux chevaux » de Marcel Deryn, mentionnée plus haut, sera complétée pour les deux vases « aux chevaux » manquants supplémentaires à la mairie de Vesoul et une plainte est demandée pour le vase d'Henri Rapin, porcelaine, décor de Gauvenet, disparu également de la mairie de Vesoul (Haute -Saône).

Il est très difficile pour la commission d'être tenue informée du traitement réservé à ces plaintes par les parquets. Ses investigations récentes semblent indiquer que la plupart des demandes font l'objet d'un classement par les procureurs de la République. Cependant, la démarche a pour principal intérêt d'inscrire l'œuvre dans les bases de l'OCBC et de la Gendarmerie nationale et de faciliter ainsi les recherches. A plusieurs reprises dans le passé, le ministre de la Culture a attiré l'attention du Garde des sceaux sur la nécessité d'informer les procureurs. La commission s'efforcera d'étudier avec ses correspondants au ministère de la justice les voies d'un possible suivi plus précis.

c) L'émission de titres de perception

Les émissions de titres de perception à l'encontre du ministère des affaires étrangères

L'importance des propositions d'émission des titres concernant le ministère des affaires étrangères a conduit à dresser un tableau particulier pour ce seul ministère.

Tableau n°7
État des titres de perception émis et à l'encontre du MAEE

Déposant	Localisation (ambassade)	Nb d'œuvres *	Montant en €	Délibération	Émission par le déposant	Paiement
Sèvres D200700277	Bruxelles	5	8 500	COM 23/9/2008	Émis (copie en mai 2012 à la CRDOA)	Reste à payer
Sèvres D200700286	Le Caire	6	48 500	GP 18/12/2007 COM 23/6/2011	Émis (copie en mai 2012 à la CRDOA)	Reste à payer
Sèvres D2007000289	Washington	6	26 500	COM 16/9/2009	à émettre	Reste à payer
Sèvres D2007000614	Lisbonne	7	40 000	COM 16/9/2009	à émettre	Reste à payer
Sèvres D2007000493	Copenhague	1	3 000	COM 16/9/2009	à émettre	Reste à payer
Sèvres D2007000289	Athènes	4	17 000	GP 28/9/2009 et GP 19/1/2010 COM 23/6/2011	à émettre	Reste à payer
Sèvres D20080251	Tripoli	3	13 000	GP 20/10/2009 COM 23/6/2011	Émis (copie en mai 2012 à la CRDOA)	13000 payé en 2013
Sèvres D20080443	Rome	1	1 500	GP 14/12/2009 COM 23/6/2011	Émis (copie en mai 2012 à la CRDOA)	Reste à payer
Sèvres D200900298	Bangkok	2	12 000	COM 16/12/2010	Émis (copie en mai 2012 à la CRDOA)	Reste à payer
Sèvres D201000034	Canberra	1	700	COM 16/12/2010	Émis (copie en mai 2012 à la CRDOA)	Reste à payer
Sèvres D201000167	La Haye	1	13 500	GP mai 2011 COM 23/6/2011	Émis (copie en mai 2012 à la CRDOA)	13500 payé en 2013
Sèvres D20100035	Varsovie	3	1200	GP 29/9/2011 COM 24/5/12	à émettre	Reste à payer
Sèvres D201000042	Séoul	1	1 000	GP 28/6/2012 COM 20/12/12	à émettre	Reste à payer
Sèvres Sous-Total		41	186 400		97 700	26 500

*Il s'agit du nombre d'œuvres faisant l'objet d'un titre de perception

Les titres payés en 2013, proposés par Sèvres, validés en commission plénière du 23 juin 2011 pour un vase Decoeur déposé en 1957 à l'ambassade de la Haye, valeur 13 500 € et trois vases déposés à l'ambassade de Tripoli, valeur 13 000 €.

Il est à noter que le titre de perception précité de 1500 euros émis par Sèvres et concernant un vase Mayodon, décoré par Bedin, disparu du Palais Farnèse à Rome, n'a pas encore été honoré par le ministère des affaires étrangères.

Les titres de perception de Sèvres à l'encontre des autres ministères.

Tableau n°8
Etat des titres de paiement émis à l'encontre des autres ministères

Déposant	Dépositaire	Localisation	Nb œuvres *	Montant en €	Délibération	Émission par le déposant	Paiement
Sèvres D2007000248	Min. Emploi	Adm. centrale, Paris	5	7 450	COM 19/06/2007	7 450 € émis le 2/7/2008	Reste à payer
Sèvres D2007000143	Min. Santé	Adm. centrale, Paris	5	9 850	COM 19/06/2007	9 850 € émis le 2/7/2008	9850
Sèvres Sous-total			10	17 300		17 300	9 850

5. Numérisation et traitement informatique

Afin de préserver les documents utiles pour la préparation des dossiers et de constituer des outils de travail plus efficaces et plus rapides, une saisie informatique des registres de sorties et d'entrées a été entreprise depuis 2007. Au cours de l'année 2013, ces efforts ont été poursuivis par la numérisation de liasses comprenant des arrêtés et d'autres documents relatifs aux dépôts.

Les documents numérisés, au sein de 17 liasses de la série U, afin de préparer les dossiers de récolement représentent un ensemble de 1804 documents. 1741 bons de livraisons ont également été traités.

Le reliquat des crédits obtenus par la Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art afin de numériser des archives relatives aux dépôts a permis la numérisation au cours de l'année 2013 de 7 registres manuscrits. Leur dégradation est avancée et ne peut être enrayée sans en limiter à l'extrême la manipulation. Ces registres permettent de documenter l'ensemble de la production de Sèvres et, notamment, la date de réalisation et le décor des œuvres. Un reliquat sur l'opération programmée a permis la numérisation de 7 registres. A l'issue de cette campagne de numérisation, une nouvelle campagne est à envisager pour la numérisation des registres de sorties de Sèvres encore non traités. L'ensemble des mouvements de la production pourrait ainsi être documentés. Les dépôts inscrits dans ces registres seraient ainsi plus aisés à consulter, et donc, plus rapides à traiter.

La collaboration informatique avec la Commission de récolement s'est poursuivie au cours de l'année passée. Les rapports de mission sont envoyés sous forme numérique permettant l'intégration simultanée du contenu des rapports et des images dans la base CDOA, qui centralise les informations sur les œuvres gérées par les différents déposants.

Le récolement des dépôts s'accompagne depuis 2009 d'une inscription sur l'inventaire de l'ancienne manufacture lors de la mission de récolement. Cette tâche alourdit considérablement les missions mais elle donne une plus grande visibilité et donc une plus grande protection aux œuvres déposées par la Manufacture. Le marquage des œuvres a une véritable vertu pédagogique auprès des dépositaires. Il accorde, en effet, une visibilité accrue aux collections et souligne également leur nature de dépôt. A titre d'information, 11630 objets ont ainsi été inscrits sur les inventaires en 2013.

6. Les moyens en personnel

Le Service du récolement et du mouvement des œuvres est composé de :

Madame Soazig Guilmin
Chef du Service du récolement et du mouvement des œuvres
01 46 29 22 52
soazig.guilmin@citeceramique.fr

Madame Hélène Lidin
Chargée du récolement et du mouvement des œuvres
01 46 29 22 34
helene.lidin@citeceramique.fr

Madame Virginie Pays
Chargée du récolement et du mouvement des œuvres
01 46 29 22 59
virginie.pays@sevresciteceramique.fr

Monsieur Lionel Pinon
Chargé du suivi des prêts
lionel.pinon@sevresciteceramique.fr

Mesdames Soazig Guilmin et Hélène Lidin appartiennent aux effectifs de la Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art. Madame Virginie Pays a bénéficié d'une vacation de 135 heures pendant sept mois et d'un contrat de cinq mois. Monsieur Pinon est exclusivement en charge des prêts. Il ne participe pas aux activités de récolement.

Les résultats de leurs travaux sont soumis intégralement à Monsieur Eric Moinet, Directeur du Département du Patrimoine et des Collections, avant transmission à Madame Romane Sarfati, Directrice générale

La charge accrue de dossiers à traiter liée à la création de l'Établissement public Sèvres – Cité de la céramique ne permet pas de prévoir un achèvement des travaux avant 2020. Le recrutement d'une troisième personne à plein temps s'avère donc indispensable. La Cité de la Céramique a, pour sa part, participé à cet effort avec le recrutement d'un agent pour renforcer l'équipe. Elle permettrait d'espérer un achèvement du récolement de dépôts entre 2017 et 2018. La nature et l'ampleur des collections à traiter nécessite une formation théorique de quatre mois incompressibles. Sur une vacation de dix mois, le bénéfice de la formation d'une personne ne se révèle réel que pour les six mois restants.

La pérennisation d'un troisième poste plus durable et occupé à plein temps éviterait une perte de temps liée au temps de formation indispensable. La charge considérable que représente le récolement des dépôts consentis à la Présidence de la République (8384 œuvres récolées au cours de l'année 2013) souligne l'enjeu stratégique de l'octroi de ce poste.

